



## Déclaration FSU au CSAA du 2 février 2023

Monsieur le recteur, mesdames et messieurs les membres de ce CSA académique,

**Le comité social d'administration de notre académie se réunit encore une fois au beau milieu de notre mobilisation** contre le projet gouvernemental des retraites, projet qui tente d'imposer une régression sociale majeure aux salarié.es de ce pays.

Comme l'a exprimé à l'unanimité notre CSA du 26 janvier dernier, ce projet de réforme est largement rejeté et combattu par l'ensemble des personnels que nous représentons au sein de notre académie, quelle que soit leur filière professionnelle.

**La FSU appelle bien évidemment à continuer cette mobilisation unitaire** pour le retrait de ce projet injuste... et injustifié. Ras-le-bol en effet d'une régression sociale annoncée au nom de la réduction des dépenses publiques alors que des centaines de milliards d'euros d'argent public ou de dividendes tombent dans les poches de milliardaires même plus assujettis à l'impôt sur la fortune !

La régression sociale se combat et le progrès social doit être financé par une redistribution des richesses plus juste.

**Dans l'enseignement professionnel public**, la ministre déléguée a présenté vendredi 27 janvier les propositions issues des différents groupes de travail ministériels. Si la FSU se félicite de l'abandon de l'allongement des périodes de formation en milieu professionnel, les inquiétudes restent très fortes.

En effet, les 14 mesures présentées restent des projets dangereux qui constituent nombre de provocations inacceptables : remise en cause des statuts, mixage des publics, généralisation du modèle de l'apprentissage... Ignorante des réalités des lycées professionnels, la ministre serait mieux inspirée d'écouter les représentants des personnels – mais, personne n'est dupe - son objectif reste de transformer nos lycées en centres de formation et de transférer les personnels dans un autre ministère...

**Notre CSA de ce jour examine les dotations horaires globalisées (DHG) des lycées et lycées professionnels de l'académie...**

Pour l'enseignement général et technologique, la dotation académique supprime **21 ETP** par rapport aux dotations prévisionnelles de janvier dernier. Cette énième réduction des moyens ne sera pas sans conséquences pour les élèves et les personnels. En effet, alors que les injonctions pour faire des projets et toutes sortes ou de labellisations se multiplient et surtout que les élèves en difficulté se noient dans des classes aux effectifs trop lourds, les moyens donnés aux équipes se réduisent. Cette baisse induit également une mise en concurrence des disciplines et par là même des personnels entre eux, ce qui conduit à des conflits et des situations grandissantes de mal-être au travail. La multiplication des BMP a pour conséquences d'accroître une dégradation des conditions d'exercice, la fatigue et des frais de déplacement non pris en compte.

L'étude des documents préparatoires nous a aussi permis de relever quelques situations particulières douloureuses : le lycée Pierre de La Ramée de Saint-Quentin gagnerait 10 élèves et perdrait 43 heures dans sa DHG (- 4 HP et - 36 HSA), le lycée Félix Faure de Beauvais gagnerait 44 élèves et perdrait 80,25 heures (-18 HP et - 66.25 HSA), ou encore le lycée JB Delambre à Amiens gagnerait 26 élèves et perdrait 68.25 heures (- 9 HP et – 68.25 HSA), toujours à Amiens, le lycée Edouard Gand, gagnerait 20 élèves et perdrait 143.13 heures (- 36 HP et – 107.13 HSA). Et en LP avoir des élèves supplémentaires ne vous dispense pas de perdre des moyens : au LP Château-Pôtel de La Ferté Milon vous avez - 18 HP pour 1 élève en plus, au LP Marie Curie de

Nogent sur Oise vous avez - 21 HP pour 3 élèves supplémentaires, au LP Montaigne d'Amiens – 18 HP pour 6 élèves supplémentaire et enfin au LP du Marquenterre de Rue – 21 HP pour 1 élève de plus.

**Nous constatons que vous avez provisionné 267 heures postes et 229,5 heures supplémentaires année pour la rentrée prochaine...** Sans doute est-ce-là votre invitation faites aux communautés éducatives des lycées et LP - perdant des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement – pour venir protester légitimement sous vos fenêtres et obtenir ainsi les moyens suffisants pour ne pas dégrader toujours plus les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.

Concernant la « nouvelle dynamique pour les mathématiques », quel financement est-il prévu ? Le Ministère a publié le 12/01/23, sans aucune volonté de concertation, une note de service qui détaille le plan de bataille du ministère pour l'enseignement des mathématiques, de la maternelle à la fin du lycée. Derrière le titre ronflant, l'absence totale de moyens et la mise en place des outils du contrôle resserré des pratiques pédagogiques, largement centrées sur les « fondamentaux », au risque d'assécher la diversité de l'activité mathématiques dans nos classes. La volonté d'encadrer nos pratiques et le cœur de métier par le recours à des évaluations externes quasi-annuelles des élèves y est centrale et clairement affirmée, confirmant les orientations en germe depuis un an.

La FSU appelle les personnels à se mobiliser, notamment dans les conseils d'administration, avec les parents d'élèves, pour obtenir les moyens de dédoublements des classes pour réduire les effectifs par classe. Ce sont les conditions essentielles pour créer un climat de travail propice à faire progresser nos élèves, à l'heure où l'écart entre le taux académique et le taux national de réussite au bac général augmente de nouveau cruellement, passant de -1,0 point en 2021 à -1,7 point en 2022.

La FSU, majoritaire dans les conseils d'administration, sera particulièrement vigilante à ce que la répartition de la DHG soit débattue et votée dans cette instance, dans les délais prévus par la loi c'est-à-dire en février, quitte à ce que le CA se réunisse de nouveau en cas de modification de structure ou de dotation, voire de la loi concernant le volume horaire réglementaire du bloc sciences-techno en collège.

**La FSU tient, pour conclure, à dénoncer le rétablissement du jour de carence pour raison COVID**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. Encore une preuve, s'il en fallait une, de la grande estime que le gouvernement porte à ses agents publics. La FSU tient à rappeler ici son opposition absolue au jour de carence.